

gouvernement serait bien inspiré s'il retranchait l'article 9 et ne s'occupait pas de la comptabilité des chemins de fer, car je suis d'avis qu'il ne l'améliorera en rien en envoyant des comptables pris dans le service public pour l'examiner.

L'honorable M. DANDURAND: Il n'est pas probable qu'il le fasse.

L'honorable M. ROBERTSON: Il y songe.

L'honorable M. BELCOURT: Vous ne contenterez pas l'opinion publique, si vous laissez de côté les chemins de fer. S'il est une chose qui préoccupe le public plus qu'une autre, c'est le réseau des chemins de fer de l'Etat et, si l'enquête ne porte pas sur son mode de comptabilité, le public voudra savoir pourquoi. Il me semble qu'une vérification de ce genre est probablement des plus utiles et des plus nécessaires à l'égard des chemins de fer. Si mon honorable ami juge bien de l'efficacité de leurs écritures, cette enquête ne pourra qu'en témoigner et le public en sera d'autant plus satisfait. L'enquête servira une fin utile en inspirant confiance aux uns et à la manière dont sont tenus les comptes de notre réseau national, et en augmentant la confiance des autres.

Advenant l'établissement d'un tel conseil, je regretterais de voir qu'il aurait l'intention d'exclure les chemins de fer du champ de ses opérations. A la suite de cette enquête, la notion qu'entretient mon honorable ami serait confirmée ou démentie. Si elle n'était pas confirmée, le conseil ferait une recommandation tendant à remettre les choses dans l'ordre.

L'honorable M. REID: Je suis d'accord avec l'honorable sénateur pour dire qu'il faut maintenir l'article qui a trait à la vérification des comptes des chemins de fer nationaux. Je ne crois pas que l'on se propose de vérifier dans le dessein de changer entièrement le mode de comptabilité. Selon moi, voici la raison de cette disposition. A la fin de l'année, on pourra nous apprendre que les chemins de fer nationaux ont un déficit de quarante, cinquante ou soixante millions de dollars—quelqu'en soit le chiffre—et le ministère des Finances voudra peut-être obtenir des explications, et aller s'enquérir de quoi se compose ce déficit. De plus, nous ouvrons annuellement des crédits de plusieurs millions pour des fins de construction. Remettrons-nous de telles sommes aux chemins de fer sans qu'il nous soit permis de nous enquérir de la manière dont elles sont employées?

L'honorable M. DANDURAND: Ou de la manière dont les comptes sont tenus.

L'honorable M. REID: Je suis d'avis que nous devrions exercer un certain contrôle.

D'ailleurs, on pourrait faire courir le bruit—j'allais dire, porter ouvertement l'accusation—que les chemins de fer nationaux ont dépensé de l'argent d'une façon préjudiciable à l'intérêt public. Le ministère des Finances ne devrait-il pas enquêter?

Je ne pense pas que cet article ait une aussi grande portée qu'on l'a dit; je suis d'avis qu'il a simplement pour objet de permettre, au besoin, un examen des écritures des chemins de fer afin de constater de quelle manière les comptes sont tenus. Tant qu'à établir ce conseil de vérification, ses opérations devraient comprendre les chemins de fer. Pour tant, j'irais plus loin. Je suis en faveur du présent bill ou d'un bill du même genre, car je crois que nous ne devrions rien épargner pour vérifier ou contrôler la dépense publique. Après un simple coup d'œil sur le projet de loi, j'avais cru qu'il ne permettait pas d'employer des personnes capables de remplir les fonctions qui leur étaient réservées.

L'honorable M. DANDURAND: Il le permet aux termes de l'article 13.

L'honorable M. REID: . . . mais, d'après les explications données au sujet de l'article 13, je suis persuadé que des mesures suffisantes sont prises. Je ne m'oppose pas au bill. Je serai bien aise de le voir adopter et j'espère qu'il donnera des résultats satisfaisants et que les gens qu'on emploiera auront qualité pour s'acquitter de leurs fonctions. En tout cas, nous pouvons permettre qu'il soit adopté, et si nous nous apercevons qu'il ne fonctionne pas bien, ce sera à nous de le dire et le gouvernement le modifiera probablement.

L'honorable M. ROBERTSON: Il cessera de fonctionner de plein droit dans deux ans.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Honorables messieurs, je n'ai pas eu l'occasion de faire des commentaires dont je voudrais soulager mon esprit et qui m'ont été suggérés par le présent bill. A mes yeux, celui-ci ne protège pas suffisamment l'intérêt public. Je regrette beaucoup qu'il ne s'agisse pas d'un bureau de contrôle, plutôt que d'un conseil de vérification. Malheureusement, l'apurement des comptes est un travail qui ne s'applique qu'à la dépense; c'est-à-dire que les vérificateurs n'interviennent qu'après que l'argent a été employé. Ce dont le Canada a le plus besoin aujourd'hui c'est d'une réduction de la dépense. Nous ne faisons que déboursier de l'argent de toutes parts, je n'ai pas eu connaissance que le pouvoir public ait eu recours à des moyens de contrôle efficaces.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Cela est vrai.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je ne connais aucun grand établissement indus-